

Le comité électoral républicain qui patronne la candidature de M. Engelhard pour l'élection municipale du quartier de la Sorbonne, fait un appel de fonds aux électeurs et leur demande de subvenir eux-mêmes aux frais de l'élection, selon le principe démocratique.

Le maréchal de Mac-Mahon doit présider ce matin le conseil des ministres.

Plusieurs journaux disent que l'état de M. Dezanneau, député de l'extrême droite, est considéré comme absolument désespéré.

On sait que le conseil municipal de Sarlat vient d'être suspendu pour deux mois par arrêté du préfet de la Dordogne. Dix-neuf de ces conseillers ont écrit à ce sujet à leurs électeurs une lettre par laquelle ils protestent contre l'accusation d'avoir provoqué le maire et les adjoints.

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'organisation de l'armée, on procède à la nomination des officiers des corps de chasseurs forestiers qui sont, on le sait, composés des inspecteurs, gardes généraux et autres employés de l'Etat.

Ces corps, organisés militairement, seront partagés en section actives et en compagnies actives. Les capitaines sont choisis parmi les sous-inspecteurs, et les lieutenants et sous-lieutenants parmi les gardes généraux titulaires et adjoints.

L'Ordre était appelé hier en police correctionnelle pour avoir publié des dessins, sans autorisation, dans son numéro du 3 septembre dernier. L'affaire a été renvoyée à huitaine.

La République française, qui continue plus fort que jamais sa campagne contre l'enseignement « clérical », assure que les professeurs cléricals font oublier à leurs élèves tout ce qui est en dehors de l'Eglise, parce que, dit-elle : « L'Eglise tient pour erreur et péché toute doctrine qu'elle n'a pas enseignée ».

De sorte que dans les collèges religieux on force les élèves à oublier le *liber Petri* et le *carre de l'hypocrite*, attendu que quand ce n'est pas de l'Eglise que l'on tient ces diverses choses, elles sont autant d'erreurs et de péchés ! On n'est pas plus burlesque.

BULLETIN ECONOMIQUE

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE pendant les 8 premiers mois de 1875.

La balance du commerce continue à être en faveur de la France. Le dernier cahier publié par l'administration des douanes établit que les importations comme les exportations sont d'une valeur supérieure à celles de 1874. En ce qui regarde les importations, les chiffres principaux peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	1875	1874
Objets d'alimentation	482.857.000 f.	618.027.000 f.
Produits naturels et matériels nécessaires à l'industrie	1.472.506.000	1.377.118.000
Objets fabriqués	212.504.000	246.537.000
Autres marchandises	109.552.000	92.199.000
	2.378.419.000	2.333.881.000

L'augmentation de 1875 sur 1874 est donc de 45 millions. Elle est causée par l'entrée des matières premières et des articles de fabrique étrangère à peu près exclusivement. En effet, l'excellence de la récolte de 1874 a fait baisser de 159 millions l'importation des grains et farineux ; et si le total des objets d'alimentation importés n'a diminué que de 135 millions, c'est parce que les cafés ont passé de 52 millions à 77, et les sucres

mes supplications monteront vers le ciel pour qu'il lui fasse miséricorde et lui donne le repentir s'il est coupable ; pour que son innocence éclate au grand jour, s'il est innocent.

C'est a. n. d'en décider que la justice veut se saisir d'Alonso Cano.

L'abbé, les deux mains perdus dans les manches de sa robe, la tête baissée, écoutait Tarifa sans le regarder.

— Voulez-vous nous remettre cet homme ? répéta le juge.

— Mon fils, répondit le supérieur, cette maison compte beaucoup de disciples, et pas un Judas.

— Oubli z-vous que je parle au nom de la loi ?

— Ne vous souvenez-vous point que je représente la charité.

— Vous me devez un coupable.

— Je garde les malheureux !

— J'ai demandé doucement, dit Tarifa ; j'ordonne.

Le supérieur le regarda bien en face.

— Vous emploierez la force, alors...

— Je l'emploierai, répondit le juge ; j'ai là des soldats, et sur un signe...

— Faites si vous l'osez, mon frère, répliqua le moine.

Tarifa bondit hors de la salle.

Sur un signe du supérieur un religieux ouvrit le portail extérieur, tandis que le père Eusebio rejoignait ses frères.

Il plaça la mitre sur son front, prit la croix abbatiale dans ses mains,

de 61 millions à 82. Quant à l'importation des bestiaux, elle est restée à peu près stationnaire, 59 millions 733.000 fr., au lieu de 58 millions 661.000. Donnons maintenant le détail des matières premières importées en 1875, en les comparant au mouvement de 1874 pour la même période :

	1875	1874
Peaux brutes et pelletteries	136.416.000 f.	121.829.000 f.
Laines	256.196.600	227.047.000
Soies et bourre de soie	213.608.000	169.170.000
Lins	59.262.500	55.076.000
Coton	184.136.000	201.015.000
Guano et engrais	20.205.000	29.754.000
Graines oléagineuses	67.588.000	43.464.000
Bois à construire	56.795.900	64.613.000
Merrains	29.487.000	40.224.000
Houilles	129.398.900	111.405.000
Minerais	25.211.000	25.152.000
Cuivre	19.623.600	29.282.900

En étudiant ce tableau, on s'aperçoit que le plus fort accroissement s'est produit sur les soies et bourres de soies, 44 millions, puis sur les laines, 29 millions. La différence en plus s'élève au total à 95 millions. Le détail des importations d'article de fabrique étrangère mérite aussi d'être connu :

	1875	1874
Fils de lin, chanvre et jute	6.752.000 f.	3.387.000 f.
Fils de coton	29.829.000	17.287.000
Fils de laine	12.270.000	10.981.000
Tissus de lin	8.595.000	7.836.000
Tissus de soie	26.094.000	21.578.000
Tissus de laine	54.475.000	44.865.000
Tissus de coton	55.315.000	36.508.000
Peaux préparées	29.026.500	16.578.000
Machines et méca.	20.902.000	19.133.000
Verres et cristaux	4.296.000	7.784.000

L'augmentation totale de l'importation sur les objets de fabrique étrangère est de 66 millions. Nous devons signaler, comme dans notre dernier article sur le mouvement du commerce, le progrès continu de l'entrée des tissus de coton, de laine et de soie. Ce fait appelle une sérieuse attention. Passons maintenant aux exportations.

Pendant les premiers mois de 1875, elles se sont élevées à 2.567.531.000 fr., c'est-à-dire qu'elles dépassent les importations de 189 millions. Les objets d'alimentation et les matières premières ont atteint 1.007.833.000 fr. au lieu de 832.353.000 fr. — Les objets fabriqués donnent 1.424.875.000 fr. au lieu de 1.340.865.000 fr. ; — enfin les autres marchandises ont produit 133.823.000 fr. au lieu de 130.589.000 fr. C'est une augmentation de 294 millions d'une année sur l'autre pour nos importations. Si l'on en recherche la cause, on trouve qu'elle est double. En premier lieu la sortie des produits de nos fabriques a augmenté ; en second lieu, la récolte nous a permis d'envoyer une quantité plus grande d'objets d'alimentation, comme le prouve la liste suivante :

	1875	1874
Grains et farines	176.228.000 f.	49.451.000 f.
Autres farineux	20.058.000	16.971.000
Fruits de table	19.786.000	42.191.000
Vins	182.429.000	172.903.000
Liqueurs	35.038.000	43.679.000
Sucre brut	28.895.000	21.242.000
Œufs	34.768.000	27.359.000
Bœufs	52.68.000	54.685.000
Bestiaux	28.467.000	28.833.000
Sucre raffiné	160.812.000	89.673.000
Bois à construire	22.852.000	24.665.000
Laines	58.319.000	69.03.000
Soies et bourre de soie	85.583.000	59.641.000
Tissus de soie	281.795.000	269.856.000
Tissus de laine	226.094.000	213.425.000
Tissus de coton	52.609.000	47.433.000
Tissus de lin et de chanvre	14.136.000	13.704.000
Peaux préparées	61.986.000	67.882.000
Ouvrages en peau et cuir	107.841.000	91.877.000
Orfèvrerie et bijoux	35.319.000	35.248.000
Outils et ouvrages en métaux	55.089.000	63.305.000
Tabletterie	109.919.000	97.636.000
Modes	27.187.000	25.849.000
Confections	45.976.000	42.466.000
Machines et méca.	17.079.000	16.019.000
Verres et cristaux	25.719.000	21.813.000
Fils de laine	27.721.000	21.433.000
Fils de coton	2.880.600	3.784.000
Fils de lin et chanvre	9.231.000	12.638.000

L'accroissement de nos exportations de fabrique est le signe le plus certain de la prospérité publique.

Pour en mesurer toute la portée, il suffit de rappeler ce qui se passait pendant les huit premiers mois des années

puis remettant un parchemin scellé à l'un des pères :

— Vous le lirez tout à l'heure, dit-il.

Tarifa venait de rejoindre les soldats :

— L'assassin est là, leur dit-il, vous allez fouiller le monastère.

Les soldats se regardèrent incédés, mais ils franchirent le seuil du couvent et se trouvèrent dans le vestibule. Au même moment les deux battants de la porte s'ouvrirent, et Tarifa aperçut le père Eusebio dans toute sa majesté paisible.

— Prétendez-vous m'en imposer avec vos processions de moines, dit-il, je veux entrer, et j'entrerai.

L'abbé avança la main qui tenait la croix d'ivoire touchant la robe du juge.

— Attendez, dit-il.

Puis se tournant vers son secrétaire :

— Lisez, mon frère, lui dit-il.

Le lecteur lut alors d'une voix lente et posée une ordonnance du roi Ferdinand, de sainte mémoire, accordant droit d'asile au monastère des Chartreux de Porta-Coeli et autorisant l'Eglise à poursuivre de ses foudres quiconque, en dépit de cette ordonnance royale, tenterait de franchir le seuil du couvent, et d'en arracher un coupable pour le rendre à la justice.

— Un pas de plus, dit le moine à Tarifa d'une voix impérieuse, et au nom des pouvoirs que je tiens du Saint-

les plus prospères de l'empire, relativement aux objets de même catégorie. En 1866, les exportations s'élevèrent à 1 milliard 184 millions, et l'on poussa des cris d'enthousiasme ; en 1867, elles atteignent 1 milliard 54 millions ; en 1868, elles se maintiennent presque au même niveau, 1 milliard 27 millions ; en 1869, 1 milliard 87 millions ; en 1875, deux milliards cinq cent soixante-sept millions. On juge si les discours de M. Louis Passy et de M. Léon Say ont exprimé une satisfaction exagérée.

Nous serons très bref sur le mouvement des métaux précieux. Les importations ont été de 647,842,000 francs en 1875, contre 680,417,000 francs en 1874. Les exportations ont été de 139 millions contre 87 millions. Si l'on décompose le double mouvement de l'or et de l'argent, on trouve que l'importation de l'or a été de 462, celle de l'argent de 185 millions seulement ; c'est donc la sortie de l'or qui cause l'énorme différence de 1875 sur 1874 relativement à l'exportation.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici la liste des jurés, nommés pour la session de la cour d'assises de Douai, qui doit s'ouvrir le 8 novembre prochain :

- MM.
Célestin Dutordoir, propriétaire, à Jenlain.
Charlemagne Bailleux, fileteur à Lille.
Alfred Truffaut, fab. à Roubaix.
Oscar Bédou, négociant, id.
Augustin Taque, proprié. à Preux-au-Sart.
Benoît Beuwe, rentier, à Meteren.
Aug. Féty, tanneur, à Valenciennes.
Ange Descamps, négociant, à Lille.
Georges Constant, prop. à Bastieu.
Victor Thiriez, fileteur.
Al. Macquart-Lambre, maire à Moncheaux.
Victor Sterbecq, fileteur à Wignehies.
Fr. Colson, marchand de bois, à Haverskerque.
Ch. Bisiaux, cultiv., à Vendegies-sur-Ecaillon.
Charles Bauchard fils, cultivateur, à Estourmel.
Clovis Gamblon, notaire, à Valenciennes.
Alfred Hourdequin, propriétaire, à Valenciennes.
Charles Flahault, brasseur, à Bailleur.
Gabriel Roussel, rentier, à Roubaix.
François Blanchard, propriétaire, à Cartignies.
J.-B. Coget, directeur d'usine, à Roubaix.
J.-B. André, brasseur, à Douai.
Philippe Leroy, armateur, à Dunkerque.

Jurés supplémentaires.

- MM.
Gustave Paquet, brasseur, à Douai.
Joseph Fleury, recteur de l'Académie, Douai.
Adolphe Fanchoux, médecin, à Douai.
Edouard Dupont fils, propriétaire, à Douai.
Edouard Boldoduc, imprimeur, à Lille.
Jules Ego, rentier, à Orchies.
Emile Lambert, propriétaire, à Lille.
Eugène Dehombé, négociant à Valenciennes.
Benjamin Desailly, fabricant à St-Amand.
François Didier, prop., à Pradelles.
Emile Dusart, prop., à Saultain.
Auguste Corbient, négociant à Estreées.
Louis Hary, fabricant de sucre, à Doignies.
Pierre Moreel, négociant, à Dunkerque.
François Dussart, cultivateur à Berrain.
Henri Pollet, prop., à Fournies.
Louis Beghin, brasseur à Lille.

Siège, je vous excommunie.

Tarifa devint blême, mais il n'osa faire un pas en avant.

— Quant à vous mes fils, reprit le père Eusebio, en s'adressant aux soldats, je vais vous donner ma bénédiction...

Les soldats s'agenouillèrent, et Tarifa resta seul debout.

Les portes du cloître se refermèrent, et le juge regardant avec mépris les soldats qui se relevaient en faisant le signe de la croix :

— Lâchez ! fit-il, vous m'avez abandonné !

— Le service de Dieu avant le service du roi ! répondirent-ils.

Le trajet de la Chartreuse de Porta-Coeli à Valenciennes fut silencieux. Tarifa venait de perdre la seconde partie. Sans nul doute, le crédit d'Aguidas suffisait pour obtenir sa destitution. On traiterait de fable maladroite l'aventure de la Maison-Close. Il comptait sur la capture d'Alonso Cano pour échafauder sa fortune, il lui devrait probablement sa ruine complète.

— Oh ! fit-il avec rage, je ne chercherai pas seulement cet homme désormais dans l'intérêt de la justice, mais pour satisfaire ma propre vengeance !

Il congédia les soldats et rentra chez lui dans un état de rage indescriptible.

(A suivre).

Le Propagateur rapporte un fait de rébellion contre la gendarmerie dont la commune de Leers a été témoin dimanche dernier, jour de la fête patronale. Quoique accourant de l'affaire, nous nous étions abstenus d'en parler, attendant que la justice donnât satisfaction aux agents de l'autorité, assez maltraités en cette occurrence. Notre confrère nous exempté de garder encore cette réserve. Le conflit, ainsi que le dit le Propagateur, a bien commencé au cabaret la Commune, tenu par le sieur Devalleaux Deux gendarmes entrèrent au cabaret, où l'on dansait, et voyant un militaire demandèrent à voir sa permission. Un charpentier de l'endroit, J. Debroht, belge d'origine, prétendit qu'ils étaient ivres et ne connaissaient pas leur service. Les gendarmes, insultés si gravement, se mirent en devoir d'arrêter leur insulteur ; ce qui ne se fit pas sans résistance de la part de celui-ci, qui lança des coups de pied aux agents et groupa autour de lui toute une masse de camarades impatients de prendre parti pour lui contre les gendarmes. On dit que des pierres mêmes furent lancées dans le but de dégrader le prisonnier. Deux des principaux instigateurs de la rébellion, Duhem, tisserand à Leers, belge aussi, et Broux boulanger à Watrelles, furent enfoncés dans la chambre de sûreté avec Debroht. Malgré certains démanchés entreprises pour les sauver d'un juste châtiement, il est à espérer que ces trois mauvais sujets n'y échapperont pas. Si on ne soutient nos défenseurs, qui nous défendra ?

La qualité du tabac ordinaire à fumer est devenue absolument mauvaise. Des paquets entiers sont en poussière, et les côtes et morceaux de bois y sont beaucoup trop nombreux. Les hectos à 50 centimes ne valent guère mieux. Les cigarettes à 30 et 40 centimes sont aussi moins soignées de fabrication qu'au début, parmi les cigares, la plupart sont défectueux. Quelques sortes n'avaient pas encore soulevé de plaintes, les *londres chicos* à 20 centimes, par exemple. Aussi apprenons-nous que la Régie se dispose à les supprimer.

Sur un rapport de M. Claude Bernard, le prix biennal de 20,000 fr. a été donné à M. Paul Bert, ex-préfet de la Défense nationale dans le Nord, pour ses travaux sur l'influence des pressions barométriques.

M. Gaillard, sous-inspecteur du télégraphe à Lille, est nommé chef de bureau à l'administration centrale à Paris.

M. Bridel, inspecteur de la ligne de Bourbourg à Gravelines, vient d'être nommé inspecteur de comptabilité à Lille.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, vient d'écrire à M. Louis Auvray qu'il a accepté volontiers l'honneur d'être compris parmi les membres de l'Union artistique, littéraire et scientifique valenciennoise.

La perte des paillasons de briqueterie consumés hier, par le feu, quai de Leers, s'élève à 1,200 fr. au moins. Il n'y avait pas d'assurances.

Une dame Mélanie P..., restaurateur rue du Bassin, a été surprise à 3 h. 1/2 de l'avant-dernière nuit, traitant dans sa maison toute une bande de joyeux compères. Autant de fêtes, autant de procès-verbaux.

Un corderier qui travaille entre le pont de Tourcoing et celui du beau chêne, avait attaché sa limousine à un des pieux de sa corderie. Deux gamins s'approchant, viderent la poche de la limousine, dans laquelle le brave ouvrier avait laissé sa montre en argent. Les Bertrand et Raton de la fable, n'étaient pas plus habiles, mais furent plus heureux que le jeune Dujardin et le jeune Jorwitz, qui ont été arrêtés.

Ce matin vers 9 h. 1/2, un vol audacieux a été commis, rue de l'Hospice, dans une voiture qui stationnait à la porte de M. Fauvarque, fabricant. Le sieur Duty, conducteur de cette voiture, pour le service de M. Herbeaux, de Templeuve, venait d'entrer chez M. Fauvarque pour y déposer de la marchandise. Quelle ne fut pas sa surprise en constatant à son retour que deux pièces de tissus enfermées en un sac avaient disparu de sa voiture ? Il n'avait fait qu'entrer et le sac n'était plus. Escamotage merveilleux, qui décèle un prestidigitateur de première force et bien digne d'être connu.

On nous demande jusqu'à quand les deux bateaux coureurs qui sont coulés à l'entrée du nouveau canal, resteront encore à cet endroit. « Il y a des années qu'ils sont là à pourrir inutilement », nous dit-on. Nous renvoyons la question à l'administration.

Hier, vers neuf heures du soir, passait le long de la moyenne Deulle, à Lille, un ouvrier maçon, du nom d'Adolphe Bedin, âgé de 30 ans et domicilié à Roubaix.

Un moment est venu où, trébuchant, il est tombé et a roulé dans le canal en passant par-dessus le garde-corps.

Heureusement pour lui, se trouvait là le contre-maître de M. D..., Narcisse Demolin qui, à l'aide d'un timon de voiture qu'il lui a avancé, l'a fait sortir de sa périlleuse situation.

Le ministre de la guerre n'a pas fait connaître encore sa décision relative à l'admission des candidats qui ont subi les examens du volontariat d'un an. On sait que toutes les préfectures devaient adresser au ministère pour le 1 courant la liste des candidats avec le nombre de points obtenus par chacun d'eux. Grâce à ces renseignements, le ministre, en indiquant le minimum de points pour la réception des concurrents, se sera rendu un compte exact du nombre de volontaires que sa décision introduit dans l'armée.

On communique à l'un de nos confrères une bande imprimée qui porte l'estampille du « tribunal de première instance » de Valenciennes et qui porte un aigle couronné.

M. le général Ladmirault, gouverneur de Paris, est venu faire avant-hier un court voyage dans le nord.

Encore un avertissement aux hommes de la réserve qui changent de domicile. L'Observateur d'Avènes écrit qu'un procès-verbal vient d'être dressé à un réserviste de la classe de 1870. André Lefebvre, qui a quitté Maubeuge, pour aller habiter Sars-Poteries, sans remplir les formalités prescrites par la loi. Rappelons aux hommes faisant partie de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale, qu'ils doivent, en cas de départ ou de changement de domicile, en faire la déclaration à la mairie de la résidence qu'ils quittent et à celle du lieu où ils viennent s'établir.

Les contraventions rendent passible d'une amende de 10 à 200 francs et d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois.

Mercredi, après-midi, les ouvriers mineurs ayant terminé leur travail dans le fond de la fosse Thiers, à Auzin, au niveau de 300 mètres, remontaient dans la cage, au nombre de neuf. Ils étaient tous debout et sans lumière. Pendant l'ascension, qui a duré cinq minutes, J. Clebecq, âgé de trente-cinq ans, domicilié à Escaupont, est tombé de la cage.

Dans sa chute, il a rencontré la cage qui descendait, puis est retombé au fond de la fosse, où son corps a été relevé en lambeaux.

On croit que Clebecq a été surpris par le sommeil ou par une syncope, ce qui a déterminé sa chute.

Voulez-vous savoir, mesdames, les prescriptions de votre capricieuse maîtresse, la Mode, pour l'hiver qui vient ? On portera moins de noir pendant ces dernières années, ou les toilettes noires deviendront vraiment l'uniforme des femmes de toutes conditions. Cette année, les nuances foncées dominent cependant, il n'y a plus de robes franchement grises, vertes, bleues ou marrons, ce sont des couleurs indéfinies qui tiennent de trois ou quatre couleurs mêlées ensemble ; le bleu se mélange de jaune et devient vert, ou de violet et devient brun ; le vert présente des tons bruns ou gris, le marron est presque rouge, ou à moitié violet, le gris s'irise de toutes les teintes connues. Le triomphe d'une couturière ou d'une modiste aujourd'hui est de découvrir une nuance inconnue, à laquelle elle s'empresse de donner un nom plus ou moins fantaisiste. En général, les teintes pâles ou fausses sont les plus recherchées.

Avec les robes étroites on revient aux poches apparentes, aux amonnières.

La robe princesse se porte beaucoup. Elle va bien aux femmes bien faites, et les femmes maigres peuvent la porter, à condition de modifier par l'art ce que la nature a pu laisser de trop imparfait. Mais les tailles trop fortes doivent s'abstenir.

On porte aussi des robes garnies en quilles et avec corsage cuirassé ou à basques. On ajoute souvent à ce genre de robe des draperies entrelacées et terminées derrière en pans de ceinture. Ces draperies ont remplacé le tablier.

Quant aux chapeaux, ils sont très variés de forme. Pour l'hiver, on nous annonce des capotes à bavole, en faille ou en velours, couilissées et ressemblant aux couvre-chefs si aimés de nos grand-mères.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 octobre. — Albert Debaesieux, rue Watt, 2. — Maria Dubucquoij, rue Darbo, cour Beny. — Désiré Honoré, rue St-Jean, 61. — Paul Verhamme, rue de la Banque. — François Caekenbergh, rue des Fossés.

Du 6. — Maria Carpentier, rue Sébastopol, cour Sellose, 3. — Auguste Vael, rue de France, 21. — Camille Delcu, rue de l'Épée, 10. — Marie Gallet, rue Magenta, cour Desbonnet, 1. — Lucien Leveugle, Joli Mulliez, maison Henri Mulliez. — Paul Dolant, chemin des loupes, 10. — Etouard Tassier, rue Decroesné, 134. — Louis Dutrieux, rue Soubise, 46.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 octobre. — Denis Lenart, 34 ans, ordisseur, rue du Duc, 3. — Marie Duret, 63 ans, ménagère, rue des Fossés, maison Dupont. — Elisa Tonneau, 2 ans, rue Decroesné, cour Roussel, 5. — Joseph Vanniers, 51 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Alexandre Staessens, 4 mois, au Cule-de-Four, 27.

Du 6. — Liévin Douveugle, 49 ans, file de bureau, rue du Moulin-de-Roubaix, 81. — Anne Beny, 32 ans, propriétaire, rue des Champs, 33.

MARIAGE du 6. — Augustin Moulin, 27 ans, sans profession, et Fideline Gobert, 26 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUVY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CONSTANT-HYPPOLYTE-DÉSIRÉ BOUVY, fabricant à Roubaix, décédé à Roubaix, le 8 octobre 1875, dans sa 54^e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux funérailles qui auront lieu le samedi 9, à 5 heures du soir, à la Messe de convoi qui aura lieu le dimanche 10 courant, à 8 heures, et aux

convuls et services funéraires qui auront lieu le lundi 11 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, rue Traversière, 3, la maison mortuaire, rue Traversière, 3.

Prix de revient des Vinades DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1875	1874	1873
Beurre	1.79	1.56	1.27
Jacbe	1.75	1.42	1.09
Taureau	0.00	0.00	0.00
Veau	1.66	1.47	1.52
Mouton	1.85	1.85	1.65
Porc	1.60	1.55	1.50